

**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS 2018-2019 :  
PROPULSER LES ACTIONS CITOYENNES**

**Roxton Pond, 11 juin 2018** – Le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska continue à favoriser les actions citoyennes dans le développement local et régional. C'est pourquoi l'appel de projets 2018-2019 du Fonds de développement des communautés a été lancé ce matin, au parc Renaissance à Roxton Pond. Doté d'une enveloppe de 238 000 \$, le Fonds poursuit son rôle de tremplin afin de propulser les actions citoyennes pour améliorer la qualité des milieux de vie.

Ainsi, dans le cadre de l'appel de projets, les coopératives, les organismes paramunicipaux, les municipalités locales, de même que les organismes à but non lucratif, sont invités à soumettre des projets qui répondent aux défis propres à leur communauté. C'est une invitation à la créativité et à l'adoption d'approches différentes pour aborder les enjeux locaux comme la rétention des jeunes, le renforcement du tissu social ainsi que les services de proximité.

« Ce qu'il faut pour présenter un projet au Fonds de développement des communautés, c'est du leadership et de l'ingéniosité. Il faut savoir mobiliser les gens autour de son projet et se fixer des objectifs réalistes. Il faut bien préparer sa demande en détaillant les coûts et l'échéancier et surtout arriver avec une idée concrète qui aura des retombées positives sur le milieu », explique M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Par exemple, à Roxton Pond, plusieurs initiatives influencées par des idées citoyennes ont donné naissance à des projets dynamisant la municipalité. Le Frigo des récoltes, les bicyks jaunes ainsi que le jardin communautaire Raymond Loignon sont tous des projets où des citoyens furent mobilisés. « Du côté de la municipalité, nous avons procédé à l'embauche d'une agente de développement afin d'accompagner ces initiatives et renforcer l'esprit de communauté. Nous avons également multiplié les actions afin de rendre la beauté du lac Roxton accessible à tous et créer un véritable espace public », précise M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond.

Les citoyens et organismes qui souhaitent s'impliquer dans leur communauté et soumettre un projet au Fonds de développement des communautés doivent, dans un premier temps, rencontrer le conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire de la MRC, et ce, afin de s'assurer de l'éligibilité de leur projet et de bénéficier d'un accompagnement dans l'élaboration de leur demande. La date butoir pour le dépôt d'un projet est fixée au vendredi 19 octobre 2018, 16 h.

Trois types de projets sont admissibles :

<b>Types de projet</b>	<b>Description</b>	<b>Financement des dépenses admissibles</b>
Projets locaux	Projet pour l'aménagement d'infrastructures ou le développement d'un service qui couvre généralement le territoire d'une seule municipalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Granby : jusqu'à 50 %</li> <li>- Territoires ruraux : jusqu'à 60 %</li> <li>- Municipalités considérées à revitaliser selon le MAMOT :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jusqu'à 80 % pour Waterloo</li> <li>- Jusqu'à 90 % pour Warden</li> </ul> </li> </ul> <p>Dans tous les cas, la subvention maximale ne peut dépasser 60 000 \$.</p>
Projets régionaux	Projet pour le développement d'un service au bénéfice des citoyens d'au moins deux municipalités ou applicable sur le territoire d'au moins deux municipalités	<p>Jusqu'à 60 % pour toutes les municipalités</p> <p>La subvention maximale ne peut dépasser 100 000 \$.</p>
Études et planifications	Projet de mobilisation, de consultation et de planification en vue de réaliser un projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Granby et territoires ruraux : jusqu'à 70 %</li> <li>- Municipalités considérées à revitaliser selon le MAMOT (Warden, Waterloo) : jusqu'à 80 %</li> </ul> <p>Dans tous les cas, la subvention maximale ne peut dépasser 60 000 \$.</p>

Les montants des subventions sont attribués en fonction des demandes d'aide financière de chaque projet. Rappelons que les sommes allouées dans le cadre du Fonds du développement des communautés sont rendues disponibles grâce à une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire via le Fonds de développement des territoires. Les bénéficiaires de l'appel de projets 2018-2019 devraient être dévoilés au début de la prochaine année.

Le formulaire de présentation de projet, les grilles d'évaluation ainsi que la Politique chapeautant le Fonds de développement des communautés sont disponibles sur le site Web de la MRC au [www.haute-yamaska.ca](http://www.haute-yamaska.ca), à la page « Développement local et régional ».